

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

**Bibliotheque Curieuse Historique Et Critique, Ou
Catalogue Raisonné De Livres Dificiles A Trouver**

Clement, David

Leipsic, 1759

Philippe De L'Espinoy.

urn:nbn:de:gbv:45:1-1035

PHILIPPE DE L'ESPINOY.

Recherche d'Antiquitez & Noblesse de Flandres. Contenant l'Histoire Genealogique des Comtes de Flandres, avec vne description curieuse du dit pays. La Suite des Gouuerneurs de Flandres, des Grands-Baillys, Maistres des eaues, & autres Officiers principaux des villes.

„doctissiméque disceptasset, per multos
„in sacrofanciam Scripturam Commenta-
„rios edidisset; tandem grauissimo cal-
„culi morbo diu multumque vexatus, cum
„omnium principum, senorum, nobi-
„lium, plebeiorumque luctu ac desiderio,
„obiit anno aetat. LX. die V. Octobris,
„M. CCCCC. LXXI. „

„Guido Gassarus Flaminius, prior san-
„cta Fidis apud Columerios, eiusdem
„amanuensis & per annos XVII. negotio-
„rum gestor deuinctissimus, hanc Effigi-
„em piae Domini Charissimi & Benigni-
„simi memoriae erigebat & mœrens po-
„nebat, anno M. CCCCC. LXXII. die
„vltima Januarii. „

Les deux Commentaires de Claude D'Espence sur les Epîtres de S. Paul à Timothée, son Commentaire sur l'Epître à Tite & son Traité de Continentia, occupent 912. pages. Je ne m'arrêterai pas à faire le détail des autres pièces qui les suivent, parce que Mr. Du Pin a déjà donné la liste des Ecrits de Claude D'Espence & de leurs parties, dans sa Bibliothèque Ecclésiastique, T. XVI. à Amsterdam, 1710. in 4to. p. 105. & que le P. Nicéron en a fait autant, dans ses Mémoires T. XIII. p. 199. quoi qu'il n'observe pas l'ordre que Genebrard a suivi dans ce Recueil;

mais qu'il ait principalement égard au tems où ces pièces ont été mises en lumière.

L'édition originale des Commentaires sur les Epîtres à Timothée, est cotée dans le Catalogue des Livres imprimez de la Bibliothèque du Roi de France, Théologie, T. I. p. 143. N. 1996. „Claudii
„Espencae Commentarii & digressiones
„in priorem & posteriorem D. Pauli ad
„Timothaeum Epistolam; accessit, ejus-
„dem consilium de clandestinis matrimo-
„niis, Lutetiae, Mich. Vascofan, & Nic-
„Cheyne 1561. & 1564. in Fol. 2. Tom.„

Ce Commentaire n'a pas été mis à l'Index, cependant notre Auteur y parle souvent d'une maniere si forte & si naïve, qu'il méritoit aussi bien d'être repris par les Inquisiteurs, que le Commentaire sur l'Epître à Tite. Voici comment il manifeste les mouvements d'un zèle épuré, dans le Chap. II. du Livre II. de ses Digressions, p. 179. après avoir rapporté les décrets du Concile de Trente: „Haec
„Tridentini. Sed quid horum, queso,
„seruatur? Quotusquisque praelatorum
„maiorum minorumque populum solum
„docere videtur? an illi ipsi decreti hu-
„iis authores unquam docuerunt? quo-
„rum exemplo alii ad docendum, aliquae

„mu-



villes. Vn Recueil des Nobles & riches Chastellenies, Baronnies, & infinité de belles Seigneuries de ressort & district du dit pays, avec vne deduction genealogique de ceux qui les ont possédé. La Police qui y at esté obseruée en la conduitte & gouVERNement de l'Estat, & villes, avec vn abregé particulier de ceux qui ont esté commis aux Magistrats de la tres - noble ville de Gand depuis trois siecles en ça, avec

vne

„munera sua facienda excitarentur? Certè „ex nostratis Episcopis, qui Tridenti „& Bononiae pars aliquota fuerunt, nemo „per se (quod quidem audierim) do- „cet. Ludimus ne in re adeò seria? an „potius hac decretorum specie, refor- „mationem poscentibus illudimus? Quid „emendationis sperari potest à nobis, no- „stra tam recens edita non observantibus? „Et p. 180. Sunt qui altum dormiunt, „amant somnia, saturitatem nesciunt, im- „pudentes, ignorantes, auari: tales de- „nique quos Sanctus . . . Augustinus . . . „non vereatur canes magis impudicos & „ingluiosos, quam Episcopos vocare. „

Le Commentaire sur l'Epître à *Tite* paraît n'avoir été écrit, que pour relever les abus de la Cour de Rome. Aussi a-t-il été flétrî dans l'Index Librorum expurgatorum *Gasspari Quiroga*, Salmuri, 1601. in 4to. p. 60. dans l'Index Librorum expurgatorum *Bernardi De Sandoval*, Madriti, 1612. in Fol. p. 133. & dans l'Index Librorum expurgandorum *Antonii a foto Maior*, Madriti, 1640. in Fol. p. 232. où l'on a fait un *qui pro quo*, en ces termes: „Eiusdem Commentaria „in epistolam ad *Titum* Parisiis apud *Mi- chaeleni Sounium* anno 1567. (quae edi- „tio in num. quidem paginarum discre-

„pat ab alia etiam Parisiensi, paulò anti- „quiore, anno 1568. apud *Nicolaum Chesneau.*) „

Je ne connois point d'édition plus ancienne de ce Commentaire, que celle qui est cotée dans le Catalogue des Livres imprimez de la Bibliothèque du Roi de France, Théologie, T. I. p. 144. N. 2001. „*Claudii Espencae*, commenta- „rius in Epistolam D. Pauli ad *Titum*, „cum aliquot digressionibus, seu totidem „locis communibus, ex parte ad hodier- „nas in religione controversias pertinen- „tibus. Parisiis, *Nic. Chesneau*, 1567. „in 8vo.„ Le P. Nicéron n'a pas connu cette édition, il a mis à sa place une édition de Paris, 1568. in 8vo. dans ses Mémoires, T. XIII. p. 202.

Gilbert Genebrard ne s'est pas mis en peine de ce qui est corrigé dans l'Index: il a suivi fidélement l'Original, dans notre Recueil: & y a conservé les pastages les plus forts, dans toute leur étendue. Qu'on lise p. 478. & suiv. toute la Digression II. intitulée *Turpilucri*: & l'on sera convaincu de cette vérité. Aussi Mr. Schel- born a-t-il copié une bonne partie de cette Digression, dans son Epistola II. de Con- filio de emendanda Ecclesia iussu *Pauli III*, con-

vne briefue description de leurs familles, & rapport succinct de ce qui s'est passé de memorable en aucunes années. Justifiée par bonnes preuves tirées des chartes & tiltres conseruez aux Archiues des Comtes de Flandres, des Abbayes, Chapitres, & anciens registres de diverses

conscripto, Tiguri, 1748. in 4to. p. 24. & suiv. Il en a retranché une partie des vers de *Mantuanus*, que notre Auteur a recueillis avec beaucoup de soin dans cet endroit, pour donner plus de poids à sa censure.

Daniel Francus avait déjà copié une partie de ces Vers, dans sa *Disquisitio de Papistarum Indicibus Librorum prohibitorum & expurgandorum*, Lipsiae, 1684. in 4to. p. 172.

» *Jo. Christoph. Dornius* joint ensemble ces deux Commentaires de notre Auteur, dans sa *Bibliotheca Theologica Critica*, T. I. Francof. 1721. in 8vo. p. 411. & dit, qu'ils sont *rares*. Il a raison, toutes les Editions séparées des Ecrits de *Cla. D'Espence* sont *fort-rares*: parce qu'elles ont été négligées, depuis que *Genebrard* a rassemblé ses Ecrits, dans le Recueil dont il est ici question.

Le P. *Simon* parle des Commentaires de *Claude D'Espence*, avec sa liberté acoustumée, dans son *Histoire Critique des Commentateurs du Nouveau Testament*, à Rotterdam, 1693. in 4to. p. 592. & suiv. Il remarque p. 593. que ce Docteur n'a rien oublié, dans son Commentaire sur l'Epître à *Tite*, pour décrier Rome: & qu'il témoigne p. 91. qu'ifiant pris la liberté de représenter à *Paul IV.* tous les
(*Tom. VIII.*)

abus qui étoient dans la Discipline de l'Eglise, ce Pape voulut le retenir auprès de lui, & le faire Cardinal.

On trouvera ce passage dans les Oeuvres de *Cla. D'Espence*, p. 483. où il conclut, après avoir recueilli tout ce que l'on pouvoit dire de plus fort contre les dérèglements de la Cour de Rome: „*Paulus IV.* cum horum partim atq; privatim „monerem, adeò non est offensus, vt se- „riò cogitarit de me Romae retinendo, „non sine honore quem ea Sedes largiri „solet maximum. Laus & gratia Deo ac „Domino nostro *Iesu Christo*, qui quem „ei mei promouendi animum dederat vel „permiserat, mox abstulit, ne forassis „ambularem in magnis & mirabilibus „super me. „

Notre Auteur raconte la même chose, dans la Dédicace qu'il a mise à la tête de son *Sermon de officio Pastoris*, datée de Paris, à la Noël 1561. p. 915. de notre Recueil, où il s'énonce de la manière suivante: „*Nec ita nuper Paulus III.* „*Pont. Max.* paratum me de ea, quae in „me est, vt erat, fide, rationem red- „dere, de rebus longè aliis audire ma- „luit. Et quidem cùm de me in consa- „cerdotum suorum collegium cooptando „se cogitare seriò diceret: nihil hīc fin- „go, quis enim singendi viſus? Quo au- „tem meo genio, vel quām benē malēve

R

„*mihi*



uerses villes & Communautez. Enrichie de plusieurs figures, & diuisée en deux liures. Par *Philippe De L'Espinoy Escuier, Viscomte de Therouanne, Seigneur de la Chappelle &c.* A Douay, de l'Imprimerie de la vefue *Marc Wyon*, à l'enseigne du Phœnix. M.DC.XXXI.

Auec

„mihi propitio, equidem nescio: illud
„scio, & persancte iuro, quoties mihi in
„mentem venit breuius illius fumi, & ru-
„musculi de Galero gratuito, hoc est, de
„honestamento, cuius quidam eius can-
„didati, & tanti empturientes, repulsa-
„passi sunt, immortali Deo immortales
„me gratias toties agere, quod mihi tan-
„tum, non dicam boni, sed mali, ut per-
„uellet Paulus, non permisit Christus.

Quid facerem Rosiae? mentiri nescio.

Anton. a soto Maior a placé un second Livre de notre Auteur, dans son Index Librorum prohibitorum & expurgandorum, l. c. dont la premiere Edition est cotée dans le Catalogue des Livres impriméz du Roi de France, Theologie, T. II. p. 273. N. 4647. „*Cla Espenaei de con-*
„tinentia collectaneorum Libri sex; quo-
„rum primus de conjugio, continentia
„& coelibatu sacrorum Ecclesiae Ministro-
„rum; secundus, de digamiae nomine,
„varietate, irregularitate, dispensatione;
„tertius, de statu viduitatis; quartus, de
„voto continentiae & pudicitiae, virgi-
„nitatis praesertim custodia; quintus, de
„voti redemptione, sive dispensatione;
„sextus, de continentia conjugali ex mu-
„tuo consensu: quibus adjecta est appen-
„dix ad totum opus; denique de suspecto
„contubernio. Paris, Jac. Dupuys. 1565.
„in 4to. „

Mr. Schelhorn a copié l. c. p. 34. un passage remarquable de cet Ouvrage, tiré du L. III. p. 733. Mr. Du Pin en a donné un Extrait dans sa Bibliothèque des Auteurs Ecclesiastiques, T. XVI. p. 107. Il remarque p. 109. que les Livres de *Claude D'Espence* écrits en François, quoique impriméz avant que *Genebrard* eut mis au jour le Recueil dont il est ici question, n'y ont point été insérez. Il en donne ensuite le Catalogue. Le P. Nicéron l'a imité dans ses Memoires T. XIII. p. 194. & suiv. Ces Livres François n'ayant pas été réimprimez, ne se trouvent qu'avec beaucoup de difficulté, dans ces païs ici: & sont généralement plus rares que les Latins, que *Genebrard* a garantis de la destruction, en les réunissant dans un même Volume.

La Sorbonne a censuré deux Ouvrages François de *Claude D'Espence*, comme *Charles Du Plessis D'Argentré* nous l'apprend, dans la Collectio Judiciorum de novis erroribus, T. II. P. I. Paris 1728. in Fol. p. 220. en ces mots: „Anno 1553.
„die 31. Augusti examinati sunt
„duo libelli, quorum unius inscriptio est:
„Paraphrase ou Méditation sur l'Oraison
„Dominicale. Alter vero: Consolation en
„adversité: impressi sub nomine Magistri
„nostrí Claudií D'espense: quicquidem duo
„Libelli continent alias Propositiones
„obicu-



Avec Priuilege du Roy. *Et à la fin:* A Douay, de l'imprimerie, de la vefue *Marc Wyon*, à l'enseigne du Phœnix. M. DC. XXXI. in Fol. Pagg. 1009. Sans les pièces liminaires. Avec Figg. Rare. (67)

E T Y-

„obscuras, ambiguas, erroneas, captio-
„nas, de haeresi fūspectas, ideo suppri-
„mendi., On a confirmé cette Censure
le 6. Septembre 1553. selon le même
Auteur, l. c.

Antoine Du Verdier nous apprend,
dans sa Bibliothèque, p. 170. que la dite
*Paraprase ou Méditation sur l'Oraison
Dominicale*, a vu le jour à Lyon, chez
Jean De Tournes, 1550. in 16°. mais
je ne trouve nulle part *la Consolation en
adversité* de notre Auteur. Ceux qui
ont donné la liste de ses Ecrits, n'en sa-
voient pas plus que moi sur cet article.

Mr. *De Launoy* a parlé amplement de
Claude D'Espence, dans son *Historia Re-
gii Navarrai Gymnasii Parisiensis*, insé-
rée dans les Oeuvres de *Launois*, T. IV.
P. I. *Coloniae Allobrogum*, 1732. in
Fol. p. 625. mais le P. *Niceron* dit, l. c.
p. 184. Note a. qu'il y a tant de fautes
dans cet article, qu'il est inutile de les
relever. Après la Bibliothèque des Au-
teurs Ecclesiastiques de Mr. *Du Pin*, &
les Memoires de *Niceron* II. cc. on pourra
consulter la Bibliothèque du Sr. *De la
Croix - Du Maine* p. 55. 56. la Bibliothè-
qué d'*Ant. Du Verdier*, p. 170. les Elo-
ges des Savans de Mr. *Teissier*, T. I. à
Utrecht, 1696. in 12mo. p. 359. 360.
& la Bibliotheca nobilium Theologorum
Reinh. Heur. Rollii, Rostochii, 1709.
in 8vo. p. 350.

(67) Joannis Francisci Foppens Bi-
bliotheca Belgica, T. II. Bruxellis, 1739.
in 4to. p. 1031. Bibliothèque ancien-
ne & nouvelle, à la Haye 1740. in 8vo.
P. I. p. 129. Bibliotheca Universalis,
Hagae-Com. ap. P. Gosse, 1742. in 8vo.
p. 368. où ce Livre s'est vendu 12. flor.
10. sous.

Quoique ce Livre soit rare, même dans
le païs de sa naissance, il ne laisse pas de
se trouver dans notre Bibliothèque Roiale.
Philippe de L'Espinoy l'a dédié à l'Infante
d'Espagne *Isabella - Clara - Eugenia*, & a
daté sa Dédicace de Gand, le 14. d'Avril
1631. Il y raconte, qu'il avoit emploie
la meilleure partie de sa vie & de ses biens
au service du Roi d'Espagne *Philippe II*,
en qualité de Capitaine d'une Compagnie
d'Infanterie Wallonne: & que s'étant re-
tiré du service, il avoit formé le dessein
d'écrire l'histoire généalogique des Com-
tes de Flandre. Il assure, qu'il a bâti ce
Recueil sur une naïve vérité de Tîtres &
preuves, plutôt que sur l'éloquence de
beaucoup de belles paroles recherchées.

Jo. Franc. Foppens le confirme l. c. où
il dit: „Ex Actis & monumentis publicis
„connubiorum, partitionum haereditati-
„riarum, Testamentorum, aliisque au-
„thenticis probationibus, ac signanter e
„MSS. à *Marcus Warnewicio* relictis, con-
„texuit Historiam Genealogicam Comi-
„R 2 „tum

